

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 09/02/1945 étendant aux fonctionnaires en transit dans les ports de l'Afrique du Nord le bénéfice de l'indemnité exceptionnelle de route et de séjour dans les ports de la Métropole .

n° 09/02/1945

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 février 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

TEXTE INTÉGRAL

le bénéfice de l'indemnité excepticnnelle de route et de sé jour dans les ports de la Métropole a été étendu aux fonctionnaires en transit dans les ports de l'Afrique du Nord. Le présent arrêté a pris effet à compter du 13 septembre 1944.